

**Etude de faisabilité pour la réalisation de logements
locatifs sociaux à Ratzwiller et Niederhaslach**

Rapport n° CP/2014/823

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne deux demandes de subvention départementale des communes de Ratzwiller et Niederhaslach, pour des études de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux dans des immeubles achetés par ces communes.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012, le Conseil Général a actualisé son aide aux communes et établissements publics de coopération intercommunale concernant les études de faisabilité et de pré-programmation pour la réalisation de logements aidés.

Le Département finance ces études à hauteur de 80 %, la subvention départementale étant plafonnée à 6 400 € HT, hors étude énergétique. Ce plafond est de 8 000 € sur les territoires prioritaires de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat pour la mobilisation du bâti existant.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les demandes des communes de Ratzwiller et Niederhaslach pour, respectivement, une subvention départementale de 2 960 € et 5 120 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 8 080 € dans le cadre des études de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux à Ratzwiller et Niederhaslach, selon le détail indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL